



ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

# Rapport Douanes et Drogues 2011



# Got a drug problem?

When inspecting suspicious shipments, your safety and the security of your border depend on quick, accurate identification of suspected narcotics. In the past, that meant wet chemistry kits and lab testing — compounded by backlogs and a huge administrative burden. **Thermo Scientific TruNarc** is the answer to your drug identification problem. Using lab-proven technology, TruNarc™ delivers clear, definitive results, automatically captured for reporting and evidence.

## Get TruNarc

• [learn more at thermoscientific.com/trunarc](http://thermoscientific.com/trunarc)



Test a sample for multiple narcotics in a single analysis.



Analyze through sealed packaging for most samples.



Results easily downloaded for reporting and evidence.



# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>APERÇU GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX TYPES DE DROGUES</b>	<b>8</b>
<b>APERÇU RÉGIONAL – EUROPE</b>	<b>17</b>
<b>APERÇU RÉGIONAL – ASIE/PACIFIQUE</b>	<b>32</b>
<b>APERÇU RÉGIONAL – AMÉRIQUES</b>	<b>36</b>
<b>APERÇU RÉGIONAL – AFRIQUE</b>	<b>41</b>
<b>APERÇU RÉGIONAL – MOYEN-ORIENT</b>	<b>44</b>
<b>ÉLÉMENTS PARTICULIERS</b>	<b>46</b>
OPÉRATION COCAIR 3 . . . . .	46
PROJET AIRCOP . . . . .	49
LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'ABUS ET LE TRAFIC DE DROGUES . . . . .	50
FORUM MONDIAL SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DE STUPÉFIANTS ET LES MENACES LIÉES . . . . .	51
<b>ANNEXES STATISTIQUES</b>	<b>56</b>
<b>CONTACTS</b>	<b>61</b>
<b>DÉFINITION DES PERSPECTIVES D'AVENIR DE L'OMD</b>	<b>64</b>
<b>DÉFINITION DE LA MISSION DE L'OMD</b>	<b>64</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>64</b>



## AVANT-PROPOS

C'est un grand honneur pour moi de vous présenter le Rapport sur le trafic international de drogues et de précurseurs pour l'année 2011 élaboré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Ce rapport qui fait le point et analyse les saisies de drogues réalisées par les services douaniers et les équipes mixtes en 2011, s'inscrit dans la dynamique que j'ai souhaité mettre en œuvre dans le domaine de la lutte anti-drogue.

J'ai eu l'occasion au cours de l'année 2011 de rappeler à plusieurs reprises que la problématique de la drogue dans son ensemble reste aujourd'hui un sujet de société complexe qui touche à de multiples domaines aussi différents que complémentaires, interconnectés et donc indissociables; prévention, information, communication, recherche, sécurité, santé, répression, et action internationale.

Aussi, il est indispensable si l'on veut être efficace que notre action soit concertée, intégrée et cohérente et qu'elle réponde aux évolutions majeures qui se dessinent aujourd'hui.

Ainsi, le 26 juin 2011, le Secrétariat de l'OMD a célébré la Journée internationale contre l'usage abusif et le trafic illicite de drogues, événement lancé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). J'avais pour ce faire invité tous les Directeurs généraux des Membres de l'OMD à organiser diverses activités au cours de cette journée : opérations de destruction de stupéfiants et de précurseurs chimiques saisis par la douane ; actions de sensibilisation du public aux problèmes de la drogue ; contrôles renforcés ; et symposiums pour témoigner de la mobilisation de la douane et des autres services de prévention et de répression à combattre le trafic illicite de drogue.

En matière opérationnelle, eu égard au succès des opérations COCAIR1 et COCAIR2, tant au

niveau des résultats chiffrés qu'à l'enthousiasme généré et à la motivation insufflée, il avait été décidé d'organiser une nouvelle opération reprenant dans les grandes lignes les objectifs assignés à ces deux opérations. Il s'agit de l'Opération « COCAIR3 ».

Cette nouvelle opération initiée par l'OMD, en partenariat avec INTERPOL, la Commission européenne et l'ONUDC s'inscrit dans le cadre du projet « AIRCOP » qui vise à améliorer les contrôles dans les aéroports internationaux, grâce notamment au renforcement de la coopération entre les services en charge de la lutte contre le trafic des produits stupéfiants et la mise en place de systèmes de communication efficaces et sécurisés ; CENcomm pour la douane et I-24/7 pour la police.

Par ailleurs, le programme de contrôle des conteneurs (PCC) mis en œuvre par l'ONUDC et l'OMD, continue à accroître ses activités, en s'appuyant sur les excellents résultats obtenus ainsi que sur les connaissances et expériences pratiques acquises par les experts qui travaillent dans les unités de contrôle portuaires existantes.

Dans un futur proche, de nouvelles unités mixtes de contrôle portuaires vont être mis en place en Azerbaïdjan, en République Islamique d'Iran, en Géorgie, en Jamaïque et au Maroc.

D'autres opérations de lutte anti drogue sont d'ores et déjà programmées et seront mises en œuvre dans le courant du deuxième semestre 2012. Il s'agit de l'opération COCAIR4, qui s'inscrira dans la lignée des précédentes, de l'opération conjointe internationale « Sky-Net » qui vise à combattre le trafic des drogues dans le domaine des colis postaux et express (mise en œuvre par la douane chinoise en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'OMD) et l'opération conjointe internationale « Westerlies », proposée par la douane du

Japon (en collaboration avec l'OMD) qui vise à combattre le trafic des méthamphétamines à destination de la région Asie-Pacifique.

Restant dans cette dynamique, le Secrétariat a organisé le premier Forum mondial sur la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et les menaces liées. Ce forum s'est déroulé du 25 au 27 Janvier 2012 dans le cadre des célébrations marquant la Journée internationale de la douane. Le principal objectif de ce Forum a consisté à rassembler l'ensemble des acteurs «pays Membres et organisations internationales et régionales» en charge de la lutte contre les produits stupéfiants et les précurseurs chimiques et d'échanger les meilleures pratiques et expériences en cours.

Ce premier forum mondial sur la lutte contre la drogue avait d'ailleurs été précédé par une « Conférence internationale sur la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants », organisée par l'Administration des douanes de la République d'Azerbaïdjan en partenariat avec l'OMD et en étroite collaboration avec l'ONUDC. Cette conférence s'était tenue à Bakou les 17 et 18 octobre 2011.

Il y a lieu également de souligner que le 30 mars 2012 l'Organisation mondiale des douanes et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) basé à Vienne ont conclu un Protocole d'accord afin d'officialiser les relations de coopération que les deux organisations ont su développer au cours des ans et de renforcer les actions en matière de contrôle international des drogues, dans le cadre de leur mandat respectif, afin d'assurer un environnement plus sain et plus sûr aux citoyens du monde entier. Le Rapport douanes et drogues 2011 est divisé en trois parties auxquelles s'ajoutent des annexes statistiques. La première partie offre un aperçu des principaux types de drogues interceptées au plan mondial. L'approche régionale



des résultats obtenus et les principales tendances constatées par les Membres sont abordées dans la deuxième partie. Enfin, la troisième partie présente des points spécifiques mettant notamment en exergue les initiatives et les projets mis en œuvre par le Secrétariat de l'OMD dans l'intérêt de ses Membres.

Au total, 113 Etats Membres (pour la période 2009-2011) ont communiqué des saisies de drogues dans la base de données du CEN pour un total de 47.776 cas. L'analyse a été faite sur la partie répondant aux seuils fixés: soit 32.035 cas en provenance de 111 Membres.

A titre global, en 2011, aussi bien le nombre de saisies de drogues signalées par les Membres de l'OMD que le volume total de produits stupéfiants appréhendés ont enregistré une forte augmentation par rapport à l'année 2010.

En effet, de 21.079 rapports de saisie portant sur 837 tonnes de drogue toutes catégories confondues en 2010 nous passons à 32.035 rapports pour plus de 1.865 tonnes de drogue. Cette forte augmentation est principalement à mettre à l'actif des douanes des Etats-Unis.

Courant 2011, les saisies de cannabis sous toutes ses formes (résine, herbe, huile) ont porté sur un total de 1.615 tonnes, soit une hausse de plus de deux fois et demie le volume intercepté en 2010. Les Etats-Unis restent le pays le plus performant en matière de saisie d'herbe de cannabis, principalement en provenance du Mexique, l'Espagne reste le pays ayant appréhendé le plus de résine de cannabis et le Maroc le principal pays d'approvisionnement de cette substance.

Un peu plus de 73 tonnes de cocaïne ont été interceptées au cours de l'année 2011, contre plus de 79 tonnes en 2010, soit une baisse d'environ 7 %.

A l'instar de ce qui a été constaté en 2010, les principaux marchés de consommation pour la cocaïne se trouvent en Europe occidentale (47 % des quantités saisies) et en Amérique du Nord (32 % des quantités saisies).

Plus de 83 tonnes de produits opiacés ont été interceptées par les douanes en 2011, contre seulement 33 tonnes en 2010. Cette importante augmentation s'explique essentiellement par des saisies exceptionnelles de paille de pavot rapportées par les douaniers pakistanais.

S'agissant des produits psychotropes, la quantité globale d'amphétamines et de méthamphétamines saisie par les services douaniers est en légère augmentation (20 tonnes de produits en 2011, contre 17 en 2010).

Les pays du Moyen-Orient ont été les plus performants au niveau des saisies d'amphétamines, ainsi que les Etats-Unis et le pays asiatiques pour ce qui concerne les méthamphétamines.

Le BRLR d'Europe centrale et orientale s'est vu confier récemment un projet d'étude sur la problématique des nouvelles substances psychoactives « Projet SMART ». Les résultats qui sont en cours d'analyse, seront par la suite téléchargés sur le site Web du CEN.

Il paraît indéniable que ces nouvelles substances «legal highs», constituent une réelle menace pour notre société et qu'il paraît urgent de mettre en place des mesures permettant de les combattre efficacement.

Les données de ce Rapport ont été compilées à partir de la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN), devenu opérationnel en juillet 2000. A ce jour, 165 administrations Membres de l'OMD ont accès à la base de données du CEN (contenant plus de 513 000 cas se rapportant à tous les types d'infractions douanières), à un système d'information et de communication, à un site Internet spécial consacré à la lutte contre la

fraude et à une base de données des moyens cachés. Le nombre croissant d'agents des douanes utilisant chaque jour ce Réseau témoigne de son efficacité.

Par ailleurs, les opérations régionales ou internationales en matière de lutte contre la fraude douanière et le trafic des produits stupéfiants en particulier, qui ont été réalisées avec l'outil de communication sécurisé de l'OMD se sont multipliées depuis 2005, année de sa mise en service. En effet, quelque 33 opérations portant sur différents types de délits, principalement liés aux drogues, ainsi que des projets à long terme ont été mis en œuvre en 2011.

Permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude aux Membres de l'OMD et aux BRLR qui ont contribué à la rédaction de ce Rapport au travers des cas communiqués et de la validation des données de saisies. En effet, la qualité d'une analyse ne vaut que par la qualité des données sur lesquelles elle se base et à ce titre une plus grande participation de certains Membres ou BRLR renforcerait indéniablement la qualité des analyses mondiales qui sont faites.

J'espère que ce Rapport sera en mesure d'apporter au quotidien une aide aux agents des douanes chargés de lutter contre le trafic de drogues et de précurseurs, notamment en leur donnant un éclairage sur les dernières tendances ou itinéraires utilisés par les trafiquants en leur permettant d'avoir une vision plus globale du phénomène.

Cordialement,



**Kunio Mikuriya**

Secrétaire général

Organisation mondiale des douanes

# RÉSUMÉ

Au total, 113 Etats Membres (pour la période 2009-2011) ont communiqué des saisies de drogues dans la base de données du CEN portant sur 47.776 cas. L'analyse suivante repose sur des données tenant compte des seuils : cela englobe des données issues de 111 Membres totalisant 32.035 cas.



» 1.730 pieds de marijuana (auto-culture) découverts par les douanes de la République Tchèque.

(Photo publiée avec l'aimable autorisation des douanes de la République Tchèque)

Dans son Rapport mondial 2011 sur les drogues, l'ONUDD établit que l'Afghanistan est le principal pays source pour les opiacés illicites produits à l'échelle internationale. La culture du pavot a toutefois décliné depuis trois ans pour s'établir à quelques 123.000 ha en 2010 (même niveau qu'en 2009) soit 63% de la culture mondiale. Elle a sensiblement augmenté dans la République de l'Union de Myanmar et dans des proportions moindres dans la République démocratique populaire Lao. La production mondiale d'opium s'élevait à 4.860 millions de tonnes en 2010, pour 7,853 millions de tonnes l'année précédente.

Un examen des saisies européennes les plus significatives montre que les quantités transportées via l'itinéraire traditionnel de la « Route des Balkans » (fret terrestre par la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et l'Autriche) ont été plus importantes que celles

qui empruntent l'itinéraire des « Balkans du Sud » (vers l'Italie par la Grèce, l'Albanie ou l'ancienne République yougoslave de Macédoine). L'utilisation de la « Route de la Soie » (par les Républiques d'Asie centrale du Turkménistan, de l'Ouzbékistan du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Kazakhstan) conserve toute son importance.

S'agissant des saisies de cocaïne réalisées au plan mondial, il ressort que leur nombre et les quantités appréhendées en 2011 sont restés relativement stables par rapport à l'année 2010. Le léger tassement en matière quantitative est notamment dû à quelques baisses dans la région des Caraïbes (la Jamaïque n'a pas été en mesure d'intégrer ses saisies réalisées en 2011, alors qu'elle a appréhendé plus de deux tonnes de cocaïne durant l'année de référence), ainsi que dans les régions d'Europe orientale et centrale et d'Afrique occidentale

qui avaient réalisé en 2010 quelques saisies exceptionnelles ayant fortement influencé les résultats globaux.

Il apparaît également très clairement que les principaux marchés de consommation pour la cocaïne se trouvent en Europe occidentale (47% des quantités saisies) et en Amérique du Nord (32 % des quantités saisies). Il s'agit là d'une constante que nous vérifions depuis au moins cinq ans.

De 2005 à 2008, le continent africain a été très utilisé comme point de transit pour les envois de cocaïne provenant d'Amérique du Sud, l'Europe étant la destination finale. Cette tendance a évolué depuis 2009 ou du moins s'est bien atténuée. Les pays de la région des Caraïbes et notamment la République Dominicaine ont commencé à jouer un rôle plus significatif en tant que pays de distribu-

tion secondaire pour les envois de cocaïne vers l'Europe.

Le Mozambique a procédé à 12 interceptions de cocaïne pour un total de 65 kg en 2011. Toutes les saisies ont été réalisées à l'aéroport international de Maputo sur un itinéraire Inde-Ethiopie-Mozambique.

Le navire reste le moyen de transport de prédilection pour les expéditions de cocaïne. Bien que les expéditions transportées par voie maritime ne représentent que 4 % du nombre des saisies en 2011, elles constituaient cependant plus de 54 % des quantités de cocaïne interceptées. Les conteneurs maritimes ou les caches aménagées sur des navires de commerce, des bateaux de pêche ou encore des voiliers, constituent les modes de dissimulation privilégiés pour les expéditions de grandes quantités de produits.

Bien que le nombre de saisies de résine de cannabis soit resté quasiment stable (moins 5%), les quantités ont continué à baisser sensiblement; 241 tonnes en 2010 contre 184 tonnes en 2011 (- 25 %).

Comme cela avait déjà été le cas en 2009 et 2010, le Maroc reste le pays source de référence pour la résine de cannabis, notamment pour le marché européen. Environ 116 tonnes de produits (65 % de la quantité totale appréhendée) proviennent de ce pays au regard des données intégrées dans le CEN. Les tendances en matière de trafic en Europe restent similaires à celles des années précédentes, la plupart des drogues étant transportées par voie terrestre vers l'Espagne puis vers la France, les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

La production d'herbe de cannabis reste étendue à l'échelle de la planète, étant donné que le climat de la plupart des régions favorise sa culture.

La très forte augmentation en termes de nombre de saisies réalisées et des quantités de produits appréhendés illustrée dans les graphiques est due notamment au fait que les Etats-Unis ont intégré leurs saisies de drogues

dans le CEN depuis l'année 2009. S'agissant de l'herbe de cannabis, ce pays a saisi une quantité totale de plus de 1.357 tonnes en 2011, soit plus de trois fois les quantités totales saisies au plan mondial en 2009 et en 2010. Le plus grand nombre de saisies réalisées par les Etats-Unis ont été effectuées à l'intérieur du pays et une bonne partie des expéditions interceptées provenait du Mexique. Rien que pour l'année 2011, les Etats-Unis ont intercepté 42 expéditions d'herbe de cannabis dépassant chacune 2.000kg de produits.

Après avoir diminué substantiellement en 2010, le nombre de saisies et les quantités d'ecstasy appréhendées ont fortement augmenté durant l'année 2011. Les quantités saisies restent cependant largement en-dessous de celles enregistrées au début des années 2000 (entre 3 et 5 tonnes par an).

L'origine de cette baisse réside principalement dans le fait que la production d'ecstasy a lieu de plus en plus souvent dans les pays où le produit est consommé, dès lors les saisies réalisées aux frontières par les services douaniers se font de moins en moins nombreuses.

Le nombre de saisies de GBL a fortement baissé en 2011, mais les quantités appréhendées ont sensiblement progressé, fortement influencées par une saisie exceptionnelle d'une tonne de GBL réalisée le 9.02.2011 par la douane finlandaise à Porvoo. Le GBL est arrivé par navire en provenance de Chine. Comme cela avait déjà été le cas en 2009 et en 2010, la Norvège reste le pays le plus actif dans la lutte contre ce produit qui représente un réel danger pour notre société.

S'agissant des saisies douanières portant sur les amphétamines, nous observons une quasi-stabilité tant au niveau du nombre d'interceptions que des quantités appréhendées en 2010 comme en 2011.

Le nombre de saisies et le volume d'amphétamines appréhendé par les douanes ou les unités conjointes des pays Membres de la région du Moyen-Orient sont en forte augmentation en 2011 par rapport à l'année 2010 (256 cas pour un volume de 21.832 kg par rapport aux 124 cas pour un volume de 10.009 kg).

Le nombre de saisies et les quantités de méthamphétamines appréhendées par les services douaniers à travers le monde, augmentent de façon constante et substantielle depuis l'année 2009 pour s'établir à plus de 7 tonnes de produits en 2011.

Comme cela avait déjà été le cas en 2010, les Etats-Unis arrivent largement en tête autant pour le nombre d'interceptions que pour le volume de produits saisis en 2011 (1.096 interceptions pour un total de 6.334 kg). La région Asie Pacifique, bien qu'en repli par rapport à l'année 2010, arrive en seconde position avec un total de 315 interceptions portant sur une quantité totale de 690 kg.

La région d'Europe de l'Ouest et celle du Moyen-Orient occupent les troisième et quatrième places mais avec des quantités nettement en repli par rapport à l'année 2010.

Il y a lieu de souligner tout particulièrement pour l'année 2011, l'apparition de 14 pays africains en tant que pays de provenance ou de transit pour des expéditions de méthamphétamines à destination de la région Asie-pacifique. Par ordre décroissant il s'agit de la Côte d'Ivoire (20kg), de l'Afrique du Sud (18 kg), du Nigeria (17kg), du Bénin (16 kg), du Mali (8 kg), du Sénégal (7 kg), du Mozambique (5 kg), du Cameroun (5 kg), du Ghana (4 kg), du Burundi (4 kg), du Burkina Faso (3 kg), du Kenya (3 kg), du Togo (1kg) et de la Gambie (1 kg).

**Dès lors, la provenance « Afrique » peut être considérée comme une tendance émergente pour les envois de méthamphétamines à destination de la région Asie Pacifique.**

Le khat est principalement cultivé en Afrique orientale (Somalie et Kenya) et dans la péninsule arabique. Le statut juridique du khat n'est pas uniforme en Europe. Il est légalement exporté en particulier vers les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui ne considèrent pas cette drogue comme illégale. Une distribution secondaire a alors lieu à partir de ces pays, principalement vers la Scandinavie et les Etats-Unis.

Le nombre de saisies douanières portant sur du khat a baissé continuellement depuis 2009 toutefois les quantités appréhendées en 2011 sont en progression de 8 % par rapport à l'année 2010 pour s'établir à presque 72 tonnes.





» **247 Kg de cocaïne Dunkerque (Rouen garde-côtes).** Le 17 juillet dernier, les agents du patrouilleur de Boulogne-sur-Mer, appuyés par les agents de la BSI de Dunkerque suite au ciblage du navire en provenance de Maracaibo (Venezuela) par la CROC maritime de ROUEN, ont procédé au contrôle d'un cargo déclarant transporter du charbon. Le cargo, en provenance du Venezuela, était à destination de la France. Après la découverte de 11 kg de cocaïne répartis dans cinq enveloppes sous la couchette d'une cabine inoccupée, emballés dans 5 paquets de la société DHL dissimulés sous une couchette, les agents ont poursuivi le contrôle dans le local de barre et ont saisi 247 kg supplémentaires dissimulés dans sept sacs textile suspendus par des mousquetons aux barreaux de l'échelle de service du puits de jaumière (ouverture pratiquée dans la voûte d'un navire pour le passage de la mèche du gouvernail sur laquelle on fixe la barre), situé à l'arrière du navire.

(Photos publiées avec l'aimable autorisation de la douane française)



S'agissant des pays de seconde distribution, nous observons également une relative constante quant au volume de khat en provenance des pays européens.

Comme en 2009 et 2010, les Pays-Bas avec 27.747 kg, le Danemark avec 13.096 kg, la Suède avec 4.232 kg et le Royaume-Uni avec 3.643 kg, se trouvent dans cet ordre en qualité de pays de seconde distribution pour la région Europe.

A l'instar de ce qui s'est produit en 2010, le Royaume-Uni reste la principale source pour les expéditions de khat interceptées aux Etats-Unis.

Il est intéressant de noter que 92 % des saisies de khat et 87 % du volume total intercepté ont été réalisées dans le secteur des colis postaux ou colis express avec une quantité moyenne qui se situe à hauteur de 50 kg par colis.





# CONTACTS

**EQUIPE DU GEN – Belgique**  
**Organisation mondiale des douanes**  
 Rue du Marché 30  
 B-1210 Bruxelles, Belgique  
 Tél : 32 2 209 9211  
 Fax : 32 2 209 9493  
 Courriel : cis@wcoomd.org

**EUROPE OCCIDENTALE - ALLEMAGNE**  
 ZKA - Bergisch Gladbacher Str. 837  
 D-51069 Cologne, Allemagne  
 Tél : 49 221 672 4112  
 Fax : 49 221 672 4111  
 Courriel : office@rilo-we.org

**EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE - POLOGNE**  
**POLISH CUSTOMS SERVICE / MINISTRY OF FINANCE**  
 12 Swietokrzyska Str.  
 00-916 Warsaw, Pologne  
 Tél : 48 22 694 3591  
 Fax : 48 22 694 3543  
 Courriel : riloce@rilo-waw.pl

**CEI – FEDERATION DE RUSSIE**  
**FEDERAL CUSTOMS SERVICE OF RUSSIA**  
 Novozavodskaj Street 11/5  
 121087 Moscou, Fédération de Russie  
 Tél: 7 495 449 8686 /449 8656  
 Fax: 7 495 449 8620  
 Courriel : rilo\_cis@ca.customs.ru

**ASIE ET PACIFIQUE - COREE**  
 20, Eonju-ro 129, Gangnam-gu,  
 Séoul 135-996, Corée  
 Tél: 82-2-510-1630  
 Fax: 82-2-512-7539  
 Courriel : office@riloap.org

**AFRIQUE DU NORD - MAROC**  
**ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS**  
 Avenue Ennakhil, Hay Ryad  
 Rabat  
 Tél : 212 5 37 71 7838 / 5 37 57 9442  
 Fax : 212 5 37 71 7838  
 Courriel : brlr.rilo.naf@douane.gov.ma

**AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE - KENYA**  
**KENYA REVENUE AUTHORITY**  
 Customs Services Department,  
 Forodha House  
 1<sup>st</sup> Floor, Ngong Road, Upper Hill  
 P.O.Box 72236  
 00200 Nairobi, Kenya  
 Tél : 254 20 271 9234  
 Fax : 254 20 271 7720  
 Courriel : rilo.esa@kra.go.ke

**AFRIQUE CENTRALE - CAMEROUN**  
**DIRECTION GENERALE DES DOUANES**  
 5, Quai de la marine  
 B.P. 4049  
 Douala, Cameroun  
 Tél : 237 99 84 8663  
 Fax: 237 222 03 771  
 Courriel : rilobrlr@gmail.com

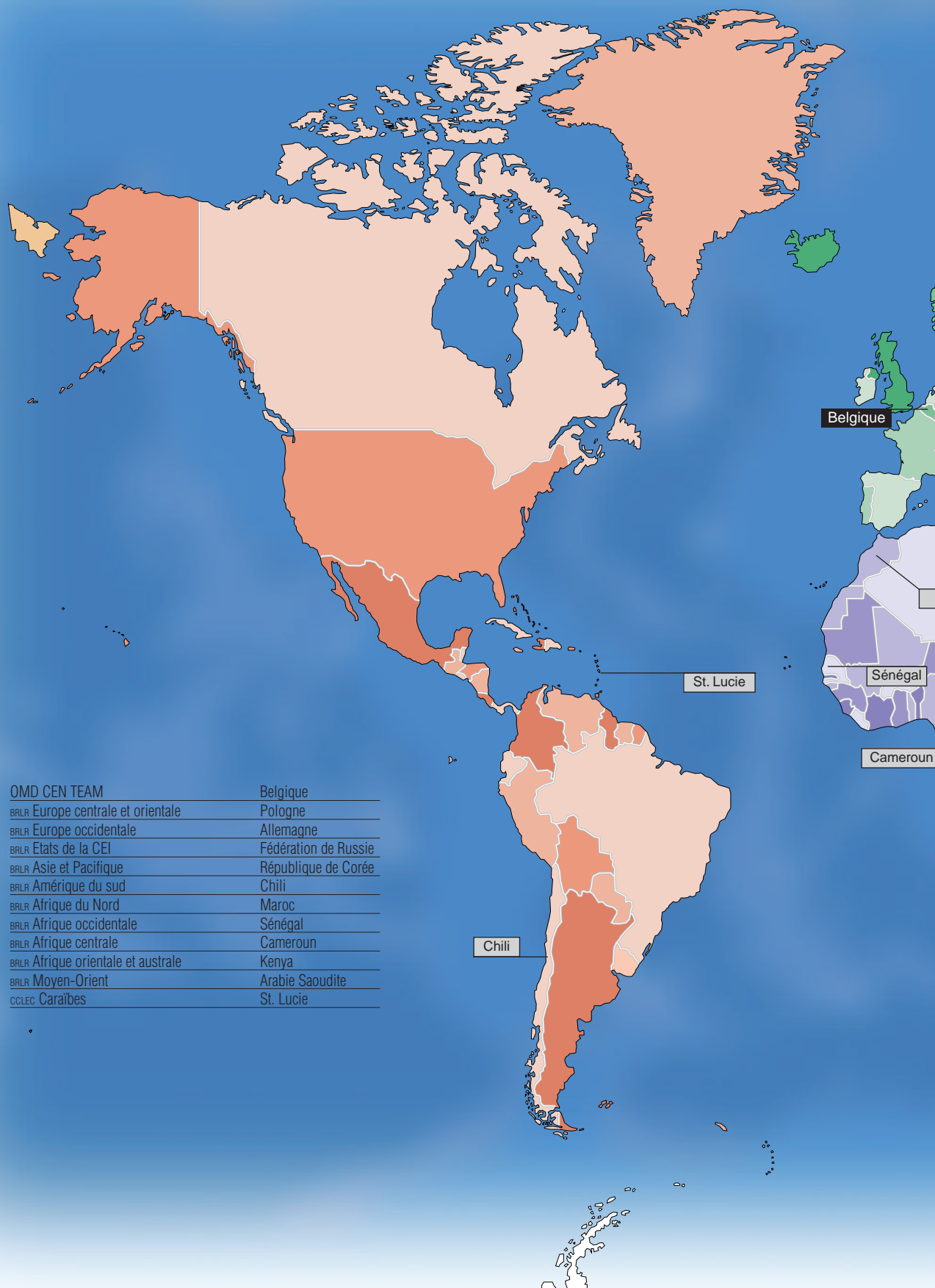
**AFRIQUE OCCIDENTALE - SENEGAL**  
 Rue René Ndiaye, angle Carde  
 B.P. 4033  
 Dakar, Senegal  
 Tél : 221 33 822 1185  
 Fax : 221 33 821 5569  
 Courriel : brlrao@douanes.sn

**MOYEN-ORIENT – ARABIE SAOUDITE**  
**CUSTOMS DEPARTMENT**  
 P.O. Box 22631  
 11416 Riyad, Arabie Saoudite  
 Tél : 966 1 478 7889  
 Fax : 966 1 478 5887  
 Courriel : rilo\_riyadh@yahoo.com

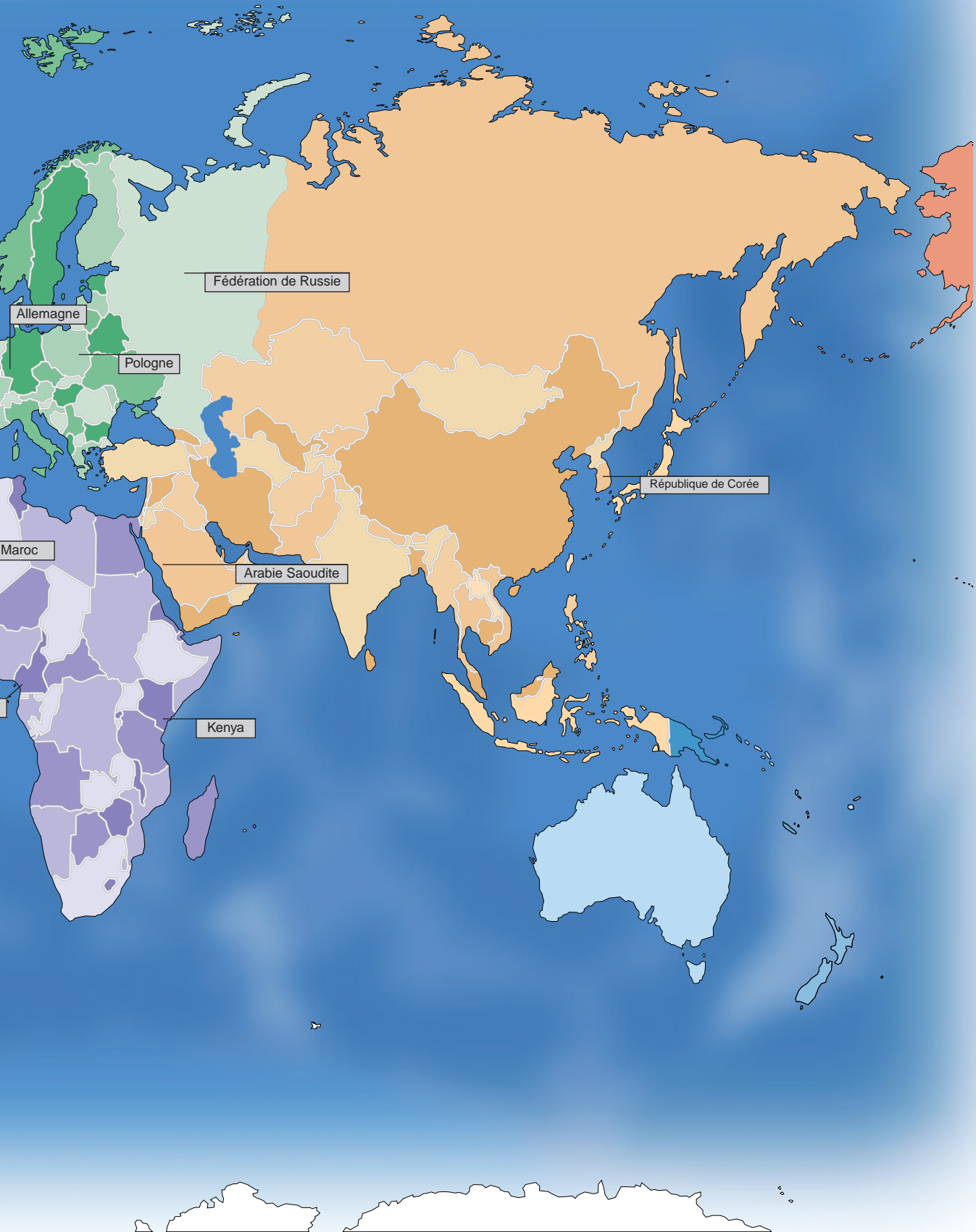
**AMERIQUE DU SUD - CHILI**

**DIRECCION NACIONAL DE ADUANAS**  
 Plaza Sotomayor, 60  
 Valparaiso, Chili  
 Tél : 56 32 213 4841  
 Fax : 56 32 220 0639  
 Courriel : rilosa@aduana.cl

**BUREAU CONJOINT DE RENSEIGNEMENTS (BCR) CARAIBES**  
 4, Manoel Street  
 P.O.Box 1030  
 Castries, St. Lucia  
 Tél : 1 758 453 2556  
 Fax : 1 758 453 2563  
 Courriel : jjo@candw.lc ou jjo@cclec.net



OMD CEN TEAM	Belgique
BRLR Europe centrale et orientale	Pologne
BRLR Europe occidentale	Allemagne
BRLR Etats de la CEI	Fédération de Russie
BRLR Asie et Pacifique	République de Corée
BRLR Amérique du sud	Chili
BRLR Afrique du Nord	Maroc
BRLR Afrique occidentale	Sénégal
BRLR Afrique centrale	Cameroun
BRLR Afrique orientale et australe	Kenya
BRLR Moyen-Orient	Arabie Saoudite
CCLEC Caraïbes	St. Lucie







## Définition de la mission de l'OMD

---

L'Organisation mondiale des douanes est un organisme intergouvernemental indépendant dont la mission est d'améliorer l'efficacité des administrations des douanes des Membres et donc, de les aider à apporter une contribution positive aux objectifs de développement nationaux, en particulier dans le domaine de la facilitation des échanges, du recouvrement des recettes, de la protection des communautés et de la sécurité nationale.

## Définition des perspectives d'avenir de l'OMD

---

L'Organisation mondiale des douanes est reconnue sur la scène internationale comme le centre mondial du savoir-faire douanier et elle joue un rôle moteur dans le débat, le développement, la promotion et la mise en oeuvre de procédures et de systèmes douaniers modernes et sûrs. L'OMD est à l'écoute des besoins de ses Membres et de l'environnement stratégique dans lequel elle opère; les instruments et les meilleures pratiques qu'elle propose sont considérés dans le monde entier comme constituant les fondements de la bonne gestion des administrations douanières.

## Remerciements

---

L'Organisation mondiale des douanes remercie pour leur contribution spécifique à ce rapport annuel : tous les Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement et leurs correspondants nationaux, notamment pour l'utilisation de leurs bulletins, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), l'OIPC/INTERPOL et l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONUDD).

EDITEUR

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

RUE DU MARCHÉ 30  
B-1210 BRUXELLES

BELGIQUE

TÉL. : +32 (0)2 209 92 11

FAX. : +32 (0)2 209 92 92

COURRIEL : [COMMUNICATION@WCOOMD.ORG](mailto:COMMUNICATION@WCOOMD.ORG)

SITE INTERNET : [WWW.WCOOMD.ORG](http://WWW.WCOOMD.ORG)



DATE DE PUBLICATION  
JUN 2012



Droits et autorisations

Copyright © 2012 Organisation mondiale des douanes.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à [copyright@wcoomd.org](mailto:copyright@wcoomd.org).

D/2012/0448/9